

Communiqué de presse,
Le 12 novembre 2012

En lien avec les associations du mouvement régional, l'Urapei de Bretagne, l'Adapei-Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine organise une journée régionale sur le thème

**Evaluer les besoins des personnes en situation de handicap :
Compensation et projet de vie, besoins de santé et acteurs de soins :
Quels outils ?
Quelles plus-values à une coopération avec l'hôpital ?**

**Jeudi 22 novembre 2012 - 9H30 - 17H00
Supélec - Campus de Rennes - Amphi ABL**

Le projet de vie de la personne en situation de handicap

Le projet de vie de la personne en situation de handicap doit conduire les associations à réinterroger le besoin d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour faire évoluer leurs organisations.

Depuis une dizaine d'années, l'adoption de lois, la révision de textes réglementaires ont largement modifié le champ d'interventions du médico-social.

Aujourd'hui, l'évaluation des besoins est au cœur des politiques publiques du handicap. Pourtant, 7 ans après la loi de 2005, il n'existe aucune disposition qui oblige à la collecte des besoins à partir d'une démarche harmonisée et qui permette une programmation pertinente sur la région.

Dans ce contexte, l'initiative de l'Unapei est originale. A la tête d'un réseau de 600 associations qui gèrent 3000 établissements et services qui représentent une offre pour 180 000 personnes handicapées, l'Unapei a développé **un outil de recueil de données individuelles** qui a pour objectif de réduire les inégalités de traitement des personnes en situation de handicap, **de placer la personne au centre du processus d'accompagnement social ou médico-social** et d'apporter des réponses adaptées à ses besoins et à ses projets.

Les Agences Régionales de Santé (ARS) créées par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) doivent nécessairement avoir une bonne maîtrise de ces besoins, pour compléter et adapter l'offre de service.

La problématique de vieillissement des personnes en situation de handicap met en évidence notamment des besoins de soins importants qui peuvent être le prétexte à une plus grande coopération avec l'hôpital. L'outil de recueil de données de l'Unapei doit permettre une meilleure coordination des évaluations entre le sanitaire et le médico-social.

Journée régionale Evaluation des besoins – 22 novembre 2012
Adapei Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine - Association Loi 1901
Siège social : 17 rue Kerautret Botmel - CS 7 4428 - 35044 RENNES CEDEX

Evaluer pour mieux accompagner

L'Unapei est parti du constat de cette absence de dispositif pour partager l'information sur les besoins d'accompagnement des personnes en situation de handicap, qu'elles soient ou non accueillies en établissement. La connaissance précise de ces besoins est pourtant essentielle dans le contexte des procédures d'appels à projets qui ont inversé le processus de création de l'offre d'établissements et de services.

L'émergence de la régionalisation de la programmation des réponses aux besoins (ARS, PRIAC) et le maintien du niveau départemental pour l'hébergement des personnes en situation de handicap adultes imposent une mutualisation des analyses à partir des associations, et nécessite une plus grande formalisation de la coopération entre acteurs des secteurs sanitaire et médico-social dans la démarche d'évaluation.

Afin d'apporter des éléments fiables dans nos échanges avec les « pouvoirs publics » départementaux, régionaux, nationaux ; d'obtenir une analyse objective et partagée des besoins actuels et futurs (2 et 5 ans) des personnes accompagnées, l'Unapei a décidé de mettre en place un outil de recueil des données des besoins des personnes en situation de handicap.

L'exploitation des informations pour l'ensemble des niveaux du Mouvement (local, départemental, régional, national) devra permettre d'anticiper et d'agir au bénéfice des personnes en situation de handicap mais également d'engager une démarche de co-construction des réponses en encourageant les partenariats locaux entre le sanitaire, le médico-social, les associations et les usagers.

Cet outil commun mis à la disposition des associations du Mouvement permettra :

- de mesurer et d'analyser les écarts entre les besoins de la personne et les prestations mais aussi entre l'orientation et l'établissement d'accueil ;
- d'avoir une analyse prospective de l'évolution des besoins avec un traitement automatisé des données
- d'entrer dans une logique de gestion des flux (entrées et sorties)

La Bretagne : région pilote de l'outil de recueil des données

Pour mettre en place cet outil, 3 régions ont accepté d'être régions pilotes : La Lorraine, l'Auvergne et la Bretagne à partir du 1^{er} trimestre 2013,

L'outil sera mis à la disposition de l'ensemble des associations de la région. A l'issue de cette phase de test, le déploiement progressif de l'outil aura lieu dans les autres régions de France.

[La presse est invitée jeudi 22 novembre à venir couvrir l'événement](#)

Une invitation va vous parvenir et d'ici là, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, organiser des interviews...

Contact presse

Stéphanie Guitton : 02 99 86 17 41 – s.guitton@adapei35.asso.fr

Programme

9h00 – Accueil des participants

9h30 – Introduction de la journée

- **Christel Prado**, Présidente de l'Unapei

10h00 – Guider l'évaluation des besoins

- **Pascale Gilbert**, Médecin à la CNSA

10h30 – Les besoins de santé des personnes en situation de handicap

- **Anne-Yvonne Even**, Directrice Adjointe du Département de l'offre médico-sociale de l'ARS Bretagne

11h00 – La coopération avec l'hôpital

- **Catherine Premel-Cabic**, Directrice adjointe du Foyer de Vie Les Quatre Pavillons du Centre Hospitalier de Saint Malo
- **Maurice Mlékuz**, Directeur de la qualité et des relations avec les usagers du CHU de Rennes
- **Pascale Puron**, Cadre supérieure de santé de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) Etienne Gourmelen de Quimper

12h00 – Echanges avec la salle

12h30 – Repas

14h00 – Evaluer les besoins et recueillir des données

- **Lionel Berthon**, Directeur du Pôle « Mouvement Unapei »

14h30 – Présentation de l'outil de recueil de données

- **Gatien Beaumont**, Directeur général adjoint, AEIM de Nancy
- **Stéphane Bessot**, Chef de projet logiciel, AEIM de Nancy

15h30 – Echanges avec la salle

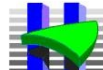
16h30 – Conclusion

- **Claude Laurent**, Président de l'Urapei de Bretagne

En partenariat avec :



COMMUNAUTE HOSPITALIERE DE TERRITOIRE



Centre Hospitalier de Saint Malo Centre Hospitalier de Cancale Centre Hospitalier de Dinan



A propos de l'Adapei – Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine

✓ L'Association

L'Association Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine a été créée en 1961 par des parents d'enfants en situation de handicap mental unis autour de préoccupations communes :

- accueillir les personnes handicapées mentales et leurs parents
- écouter et aider
- promouvoir des réponses adaptées aux besoins des personnes
- mettre en œuvre les moyens permettant de garantir les droits des personnes handicapées mentales

L'Association Adapei - Les papillons blancs d'Ille-et-Vilaine intervient sur le département.

Elle a créé à ce jour 34 établissements et services qui accompagnent et accueillent plus de 2200 personnes en situation de handicap mental. Elle emploie 1100 salariés et développe une action importante à partir de son réseau de bénévoles.

✓ Les valeurs du mouvement parental

L'Adapei est affiliée au mouvement national Unapei.

Celui-ci affirme le rôle primordial de la famille comme socle de l'accueil, de l'accompagnement et de l'insertion de la personne handicapée mentale. Pour elle, la famille doit être entendue au sens le plus large du terme.

Mouvement militant essentiellement familial, porteur d'expériences et de propositions, l'Unapei est ouverte à l'implication et à la contribution des amis des personnes handicapées mentales qui s'intéressent à son action et qui sont à l'écoute de ces dernières.

L'Unapei et les associations qui la composent partagent des valeurs fortes qui structurent l'action commune et lui donnent un sens.

A propos de l'Urapei de Bretagne

L'Urapei de Bretagne est la Fédération régionale des associations familiales gestionnaires ou non gestionnaires des quatre départements bretons (Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine, Morbihan).

L'Urapei a pour buts :

- d'établir la ligne politique régionale des associations en fonction de celle de l'Unapei et des besoins de la région ;
- de coordonner l'action des diverses associations qui œuvrent en faveur des personnes handicapées mentales et qui lui sont affiliées ;
- de constituer un lieu d'échanges entre toutes les associations affiliées sur les problèmes rencontrés tant par les associations, les personnes handicapées mentales que les familles ;
- d'être un organe de propositions et le premier interlocuteur auprès des pouvoirs publics régionaux, des services régionaux, des instances nationales (Unapei et FEGAPEI) ;
- d'apporter aux associations affiliées l'aide et le soutien dans leurs diverses démarches auprès des autorités régionales ;
- d'organiser des rencontres entre les différents mouvements départementaux sur des thèmes touchant au handicap mental ;
- d'assurer des formations pour les militants ;
- de mener sur le plan régional des actions de sensibilisation en faveur des handicapés mentaux et des familles.

Les associations du mouvement gèrent plus de 160 établissements et services qui accompagnent plus 8000 personnes en situation de handicap et les associations tutélaires assurent plus de 6000 mesures de tutelles.

Définition du handicap mental

Pour l'Unapei, le handicap mental est d'abord la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle.

Bien que le handicap prenne souvent une place importante dans leur vie et dans celle de leurs proches, les personnes handicapées mentales sont avant tout des individus qui ont besoin d'être entourés, de travailler quand ils le peuvent, d'avoir des loisirs... Bref, de vivre le plus possible avec et parmi les autres.

Pour élaborer une définition comme pour mener ses actions, l'Unapei considère d'abord la personne avant d'y associer la notion de handicap.

L'expression « handicap mental » qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale).

Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc.

Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne. C'est à la solidarité collective qu'il appartient de reconnaître et de garantir cette compensation.

Une personne handicapée mentale est un individu à part entière, une personne à la fois ordinaire et singulière.

Elle est ordinaire, parce qu'elle connaît les mêmes besoins que tout le monde, parce qu'elle dispose des mêmes droits que tous et qu'elle accomplit les mêmes devoirs.

Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

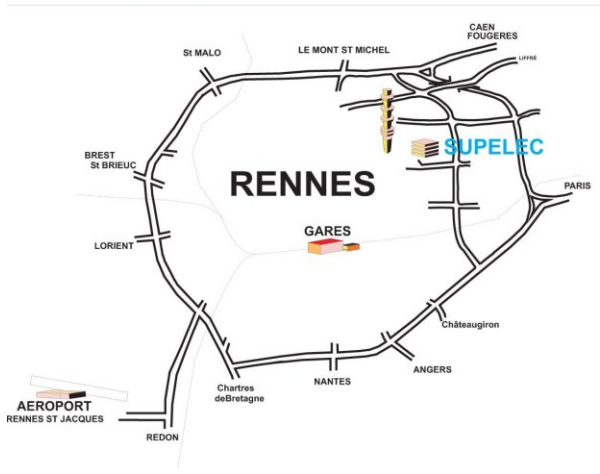
Qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, la personne handicapée mentale est porteuse de manière permanente d'une déficience intellectuelle dont l'origine peut être très diverse. Elle a donc généralement besoin, le plus tôt possible, d'un soutien et d'un accompagnement adaptés pour l'aider à mieux communiquer avec les autres, exprimer ses envies, s'éveiller et développer sa personnalité, aller à l'école, travailler, en quelques mots : vivre sa vie.

Plan d'Accès



Supélec

CAMPUS DE RENNES



**AVENUE DE LA BOULAIE
CS 47601**

F-35576 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX

TEL : (33) 02.99.84.45.00

FAX: (33) 02.99.84.45.99

**GPS EN ° SEXAGÉSIMAUX : LAT NORTH 48°07'31''
LONG WEST 1°37'25''**

**GPS EN ° DÉCIMAUX : LAT NORTH 48,125278°
LONG WEST 1,623611°**

